

Renseignements sur les punaises de lit à l'intention des **LOCATEURS** et des **GESTIONNAIRES IMMOBILIERS**



LES COMPLEXES RÉSIDENTIELS PEUVENT ÊTRE DES LIEUX À HAUT RISQUE D'INFESTATIONS de punaises de lit. Les punaises de lit peuvent se déplacer et infester plusieurs unités locatives, créant un problème long et coûteux à résoudre.

La coopération entre les locataires et les locateurs est importante pour l'élimination des infestations de punaises de lit. On suggère aux locateurs et aux gestionnaires immobiliers de suivre les étapes suivantes lorsqu'ils ont à faire à une infestation de punaises de lit :

- **DÉTECTION PRÉCOCE** : répondez aux plaintes des locataires concernant les punaises de lit aussi rapidement que possible et inspectez minutieusement l'unité locative. Renseignez-vous auprès d'un exterminateur pour connaître les signes d'une infestation.
- **CONTRÔLE DES PUNAISES DE LIT** : utilisez un service d'extermination qui a de l'expérience dans la lutte contre les punaises de lit. La méthode la plus courante est la lutte antiparasitaire intégrée. Elle consiste en plusieurs étapes pour se débarrasser des punaises de lit, y compris l'aspiration des insectes, le nettoyage, l'utilisation de pesticides et une inspection de suivi accompagnée d'un traitement au besoin.
- **PRÉPARATION** : discutez avec l'exterminateur et obtenez par écrit une liste de ce qui doit être fait avant de traiter l'unité locative. Donnez la liste aux locataires et assurez-vous qu'ils comprennent ce qui doit être fait. La préparation peut prendre du temps et représenter du travail. Certains locateurs (surtout ceux qui sont âgés ou qui ont des besoins spéciaux) pourraient avoir besoin d'aide pour préparer leur unité locative. Entendez-vous avec les locataires pour vous assurer qu'ils reçoivent l'aide nécessaire à une préparation adéquate de leur unité locative.
- **INSPECTION APRÈS TRAITEMENT** : inspectez chaque unité locative après le traitement pour voir si ce dernier a réussi. Il est souvent nécessaire de traiter l'infestation plus d'une fois. Un exterminateur saura vous dire si un traitement de suivi est nécessaire.
- **PRÉVENTION** : calfeutrez tous les endroits ouverts et fissures au niveau des plinthes, des planchers et des murs. Recollez ou enlevez le papier peint qui se décolle des murs et resserrez les couvre-interrupteurs qui en ont besoin. Scellez toutes les ouvertures par lesquelles des tuyaux, des fils ou autres arrivent dans l'unité locative (prêtez une attention particulière aux murs mitoyens).
- **ENLÈVEMENT DES MEUBLES** : après avoir obtenu la permission des locataires d'enlever les meubles infestés, ces derniers doivent être emballés avant d'être sortis de l'unité locative (p. ex., si un matelas est infesté, il faut l'envelopper de plastique avant de le sortir de l'unité locative pour empêcher les punaises et leurs œufs de se propager). Une fois les meubles hors de l'unité locative et du bâtiment, ils doivent être emportés le plus rapidement possible. Si un meuble ne peut pas être emporté immédiatement, démontez-le ou indiquez clairement qu'il est infesté de punaises de lit, afin que personne ne le prenne.

La présente feuille de renseignements ne constitue qu'une brève explication du sujet.

Pour plus de renseignements consultez notre feuille de renseignements

Punaises de lit – Droits et responsabilités des locateurs et des locataires.